



enfance TIERS MONDE



EDITORIAL

Plus de 1 million de mineurs dans le monde entier sont incarcérés dans les prisons et les cellules de la police. Beaucoup d'enfants ont à voir avec la police et la justice parce qu'ils ont fait quelque chose qui est inacceptable pour la société dans laquelle ils vivent. Ces infractions sont principalement causées par un comportement pubertaire. Une fois que ces jeunes grandissent, obtiennent un emploi et fondent une famille, ils arrêtent, dans la plupart des cas, ces activités.

Toutefois un petit groupe de jeunes aboutit dans la criminalité grave sans parvenir à en sortir. La réaction d'une société sur ces jeunes à problèmes qui sont en conflit avec la loi, devrait comporter essentiellement deux volets : punir et rééduquer. Cependant, on se limite souvent à punir le crime sans s'occuper de la rééducation. Ceci est une conséquence d'une législation spécifique pour les mineurs manquante dans beaucoup de pays.

En général les enfants ayant commis des crimes graves atterrissent dans la prison. Mais parfois les enfants et les jeunes sont condamnés selon les règles strictes de la législation pour adultes pour des infractions légères. Une fois en prison, ils se transforment en véritables criminels qui, avec des compagnons aguerris, apprennent les ficelles du métier.

Les jeunes qui rendent les grandes villes dangereuses, tels que les bandes de jeunes à Manille, risquent d'atterrir en prison. Les filles prostituées par le biais de l'illégalité de leur travail se retrouvent facilement en contact avec la police, par qui elles sont souvent abusées sexuellement une fois de plus. Les propriétaires de bars, les proxénètes et les clients demeurent presque toujours sans problèmes. Les

jeunes drogués ou dealers de drogues courent un grand risque d'être arrêtés par la police et amenés devant les tribunaux.

Enfants et jeunes incarcérés n'ont pas tous commis d'infraction. Les enfants de la rue et les enfants qui travaillent de longues heures dans la rue risquent également d'être arrêtés par la police. Ils sont considérés comme gênants et dangereux et sont arrêtés pour des raisons peu claires.

Les prisons sont parfois utilisées comme abri. Des enfants abandonnés par leurs parents, des enfants victimes de violence ou des enfants fugueurs atterrissent ainsi en prison.

Contre toutes les règles, les enfants sont souvent détenus avec des adultes et ils sont à la merci des autres détenus et gardiens. S'applique la loi de la jungle : les enfants sont souvent victimes, entre autres, de violences économiques ou sexuelles, ils sont mal protégés et vulnérables. Parfois ils sont, tout comme les adultes, exposés à la torture et à d'autres traitements cruels et pratiques inhumaines.

Les enfants sont aussi emprisonnés en isolation ou détenus sans charge ni procès. Le contraire se produit également : quatre-vingts enfants entassés dans une cellule, comme dans la prison pour mineurs MYRC à Manille aux Philippines.

Les mineurs sont généralement mal informés de leurs droits et juridiquement incapables de se défendre. Aucune trace du droit à l'orientation, à l'éducation ou à la récréation. Dans de nombreuses prisons il manque un plan d'une politique en matière de

¹ MYRC : Manila Youth Reception Center, ou comment la ville a nommé par euphémisme la prison pour jeunes

BIMESTRIEL N° 79
JUILLET - AOUT 2012

REFLEXION

**Soyez
le changement
que
vous voulez
voir arriver
dans
le monde.**

**Mahatma Gandhi
Politicien indien (1869-1948)**



Brièvement dans ce numéro

- | Editorial
- | Le bureau des droits de l'enfant de Virlanie
- | Femmes en prison...

réadaptation des jeunes qui retournent dans la société après leur détention.

C'est sur ce sujet que notre partenaire la Fondation Virlanie travaille déjà depuis près de 20 ans : chaque jour un combat est livré

pour faire respecter les droits les plus élémentaires des enfants incarcérés. Environ la moitié des 300 enfants dans les 12 refuges proviennent d'établissements fermés ou de prisons. Notre plus grand désir est de continuer à soutenir notre partenaire dans ce

combat. Au nom des centaines d'enfants en contact avec la justice philippine, merci pour votre soutien ! ■

*Johanna Vandamme
Secrétaire générale*

Le Bureau des Droits des Enfants de Virlanie

Objectif : Apporter une assistance juridique aux enfants en conflit avec la loi. Promouvoir les droits des enfants. Le programme était initialement orienté sur les cas des enfants abusés sexuellement mais se focalise actuellement sur les enfants incarcérés. La Fondation Virlanie s'occupe des enfants incarcérés au MYRC (Manila Youth Reception Center) pour des faits de petite délinquance. Le Bureau des Droits des Enfants (BDE) leur fournit ainsi une assistance juridique

Un petit aperçu...

Imaginez un enfant de 15 ans arrêté pour vol, présumé coupable. Il est emmené au poste de Police qui le transfère au MYRC. On lui assigne un avocat commis d'office, le cas de l'enfant évolue lentement. Les tribunaux sont remplis, les charges de travail des avocats sont lourdes. Le procès se termine et l'enfant est relâché. La loi prétend que son bien-être doit primer, il a pourtant séjourné deux ans en détention pour un crime qu'il n'a pas commis. Pendant ces deux ans, il a dormi par terre, n'a pas toujours mangé à sa faim, a développé des lésions sur la peau et a attrapé la tuberculose. Ses voisins de cellules l'ont battu et sa famille n'a pas pu venir lui rendre visite. Il a manqué deux années d'école.



mais les aide également à réintégrer leur communauté et à devenir des citoyens autonomes.

Paul, Christian, Nanette du BDE sauvent les enfants de cet enfer. En plus d'essayer de les sortir de prison, le BDE les aide à supporter la détention. Il apporte des ventilateurs, des articles de toilette... Il organise des réunions avec les enfants, informe les parents de la détresse de leurs enfants et peut même financer les dépenses des familles qui veulent rendre visite à leurs enfants.

Pour écouter le séjour des enfants en détention, la fondation Virlanie fait appel à une conseillère juridique,

qui offre gratuitement ses compétences dans le domaine juridique. Elle assure notamment la mise à disposition rapide du cas de l'enfant.

La qualité des soins prodigués par la Fondation Virlanie après la libération d'enfants rassure les juges qui cherchent la meilleure façon de réhabiliter l'enfant. Un enfant amené à Virlanie après sa détention est sûr de continuer à aller à l'école, à chercher un travail, à recevoir des soins médicaux et à être conseillé. Si retourner dans sa famille, dans son quartier signifie qu'il va replonger dans la drogue ou la violence, il peut être amené à la Maison Patricia (Patricia Half-Way Home). Là-bas, il

pourra continuer à devenir un adulte responsable et autonome.

Paul explique que grâce à ses efforts, Peter (ce n'est pas son vrai nom) a pu passer Noël avec ses parents. Sa fille est née la veille du jour de l'an – il est maintenant chauffeur de tricycle. Sans Virlanie, Peter serait resté au MYRC, incarcéré, n'ayant pas de travail. Sa fille grandirait sans lui.

Peter le dit lui-même : « *Virlanie m'a aidé alors que j'étais dans l'impasse, dans la confusion. J'ai dit à Paul : Kuya, aide-moi. Virlanie est là quand personne d'autre ne l'est* ».

Si vous souhaitez soutenir ce projet, veuillez mentionner « **BDE** » lors de votre versement. Merci ! ■

Prison de femmes

Samedi matin. Tout en écrivant, j'écoute la chorale qui répète en dessous de mon bureau. J'ai radio classique en direct... C'est un régal pour l'oreille.

Hier, je suis allé avec l'équipe de la fondation qui s'occupe des prisons

visiter la prison pour femmes de la capitale. Deux mille femmes y sont incarcérées ! Parfois elles subissent de longues peines pour des lits vraiment mineurs. Arlyn a maintenant 26 ans. Arrivée de sa province pour travailler à Manille à l'âge de 18 ans pour travailler dans une famille, elle a

été condamnée à 17 ans de prison à l'âge de 19 ans pour avoir perdu un reçu de 12000 pesos (200 euros).

Ses employeurs voulaient qu'elle rembourse. Évidemment elle ne pouvait pas... Mal défendue, elle fut condamnée à une peine maximum comme si elle avait commis un crime de sang.

Les détenues sont classées en trois catégories... suivant les peines reçues... mais longue peine ne signifie pas dangerosité. Beaucoup de femmes ont de longues peines suite à des affaires de drogue. L'usage de stupéfiants est très fortement puni aux Philippines si vous êtes pauvres... Evidemment pour les riches, c'est souvent une autre justice... ■



EXONÉRATION FISCALE

A PARTIR DE 40 € SUR BASE ANNUELLE VOUS RECEVREZ UNE ATTESTATION FISCALE. ETM est responsable du projet sur le plan juridique, administratif, financier et comptable. ETM a le droit de propriété juridique de la libéralité et décide de manière autonome de son affectation. (Ci.RH.26/567.400 concernant l'AR/CIR92)

Handtekening(en)
Signature(s)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT ORDRE DE VIREMENT

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur

Bedrag / Montant

EUR

CENT

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire

Mededeling
Communication

T

Enfants de détenus

Chinook, volontaire au sein de la fondation, a visité de nombreuses prisons de la métropole de Manille. Elle a pu ainsi, grâce à la compréhension des directeurs de ces différentes prisons et à sa persuasion, obtenir des interviews avec des détenus (hommes et femmes) mais aussi avec des enfants pour son enquête...

Enfants de détenus aux Philippines. Enquête fouillée car l'incarcération des parents condamne souvent aussi les enfants. Cette étude permet une découverte de l'univers carcéral et de la complexité de maintenir des liens entre les parents incarcérés et les enfants.

La famille, mais surtout les enfants reçoivent de plein fouet l'incarcération du père, de la mère ou parfois des deux parents. Quand l'arrestation se passe devant les enfants, le traumatisme peut être important pour

les enfants. Dans le cadre de la prison Bilibid, véritable ville qui accueille 20.000 détenus, les visites conjugales et des enfants sont permises le week-end. Pour rester proche du mari détenu, souvent pour une longue peine, des familles restent dans un bidonville très insalubre proche de la prison. Vie difficile pour tout le monde. La famille au sens large du terme doit être la première communauté de soutien à ces enfants. Souvent quand les parents sont condamnés à la prison, les enfants sont condamnés à la rue. Quand les parents ne peuvent plus s'en occuper, il faut essayer de trouver des solutions durables pour ces enfants en accord avec les parents quand c'est possible.

A Virlande, nous accueillons actuellement une vingtaine d'enfants dont les parents sont en prison. Dans son rapport Chinook insiste sur l'import-

tance du maintien du lien mère et enfant, mais aussi père et enfant. Mais comment garder ce lien quand la famille est très éloignée ? A travers les 50 pages de ce rapport, destiné à la commission des Droits de l'homme de l'ONU, la fondation Virlande fait des propositions telles une assistance médicale régulière des familles, des séminaires et modules explicatifs, une assistance psychologique, l'accompagnement des enfants n'ayant plus de contact avec leurs parents, un accompagnement juridique...

La fondation travaille depuis maintenant 20 ans dans les communautés auprès des plus pauvres. La mise en place de ces différents services devrait se faire rapidement. ■

Dominique Lemay



Lorsque vous faites un don, ETM note vos données dans sa base de données afin de mieux vous informer. Conformément à la loi du 8 septembre 1992 sur la protection de la vie privée, il vous est possible de consulter ces données, de les modifier ou de les faire biffer. Nous ne donnons pas vos données à d'autres organisations.

Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

.....

Veuillez verser tous les mois la somme de.....€ de mon compte
n°au profit du compte **BE57 000 0039999 35**
de Enfance Tiers Monde, 2 Place de l'Albertine, 1000 Bruxelles.

Je me réserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

NomPrénom

RueN°

Code postalLocalité

DateSignature

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou avec le notaire de votre choix.

C.C.P. BE57 000 0039999 35

de l'A.S.B.L. ENFANCE TIERS MONDE

Place de l'Albertine, 2 - 1000 Bruxelles - Tel. 02 503 11 53 - Fax 02 513 20 66

E-mail : etm.kdw.brussels@skynet.be - www.enfancetiersmonde.be

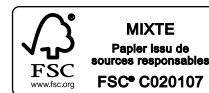
Pour le Grand-Duché de Luxembourg : IBANLU741111026190970000
de Enfance Tiers Monde A.S.B.L.

PARTAGEONS NOS JOIES....



Nombreux sont celles et ceux qui soutiennent nos projets par des initiatives privées, lors de fiançailles, mariages, anniversaires de mariage et tous les grands événements de leur vie. Nous vous invitons d'en faire de même et vous en remercions.

Tous nos meilleurs vœux à Thylla & Gauthier.



Collaboration

| Dominique Lemay
| Marilyn Shipman
| Johanna Vandamme

Logo

| Slava P. Bersier

Traduction

| Danielle Kegels

Coordination et corrections

| Johanna Vandamme